

Mercredi 03 Décembre 2014 - n°20

- L'Etat territorial veut s'auto réformer en continu
- Publication annuelle des chiffres de l'Observatoire des finances des villes de France
- Publication : " Les villes au coeur de la révolution énergétique "

- Education** - Le Premier ministre veut ménager les élus locaux
- Les villes françaises dans l'Union européenne

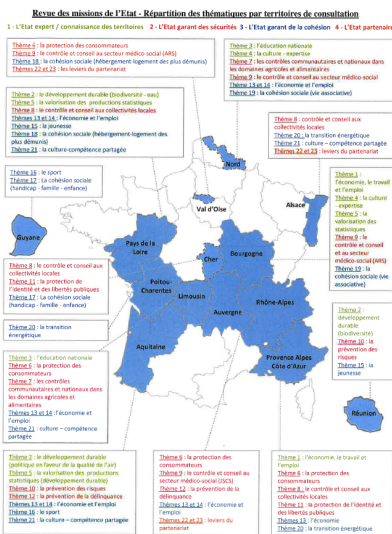
## L'Etat territorial veut s'auto réformer en continu

Ce mardi 2 décembre, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur et Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification, ont réuni les présidents d'associations nationales d'élus pour leur présenter le projet de réforme de l'Etat sous la forme d'une revue des missions de l'Etat territorial. Caroline Cayeux, la présidente de Villes de France, était présente pour ce rendez-vous.

### Evoluer avec la réforme territoriale

En ouverture, le ministre de l'Intérieur a rappelé les trois volets de la réforme de décentralisation en insistant sur le fait que l'Etat devait lui aussi s'adapter à ce nouveau contexte, évoquant notamment la mise en adéquation de la présence de l'administration territoriale de l'Etat (préfectures, sous préfectures, rectorats, ARS,...) avec les nouvelles régions et de nouvelles implantations à l'horizon 2017.

Il a insisté sur le fait que déconcentration n'est pas synonyme de recentralisation régionale (en particulier dans les métropoles), crainte exprimée par de nombreux élus présents en particulier par la présidente de Villes de France. Trois préoccupations sont pour lui prioritaires : la simplification, la numérisation et la proximité.



### Méthode partenariale

Le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat a présenté les grandes lignes de la réforme en insistant sur la méthode partenariale. Il s'agit selon lui « d'élaborer une nouvelle matrice de l'action publique de manière collaborative et de reconstituer la puissance publique avec les élus et les collectivités territoriales ». La revue des missions sera conduite avec les agents, les collectivités territoriales et les bénéficiaires de services publics. Elle permettra d'engager une large consultation à partir de grandes missions et des postes de l'Etat, en s'appuyant sur tous les travaux existants (bilan des réformes engagées ou déjà conduites, rapports parlementaires ou d'inspection, évaluations de politiques publiques, ...).

Il a aussi présenté le calendrier de la réforme, jugé irréaliste par les élus présents. En effet, il s'agirait de conduire la consultation locale jusqu'à fin décembre 2014, d'instruire les réponses en janvier-février, par chaque ministère concerné, puis à l'issue de ces travaux, de présenter un bilan des consultations et d'arrêter lors d'un séminaire intergouvernemental, une feuille de route à 3 ans.

### 23 thématiques sur 13 territoires

Les consultations locales porteront sur des fonctions où l'intervention de l'Etat demeure centrale : missions d'expertise et de connaissance des territoire ; missions concourant, au-delà de la sécurité publique, à la protection des habitants, inspection et contrôle, prévention des risques et gestion des crises notamment.

Elles porteront également sur des domaines où il est nécessaire d'identifier plus précisément ce qui est attendu de l'Etat, compte-tenu de l'intervention également d'autres acteurs au premier rang desquels les collectivités territoriales pour les compétences qui ont été décentralisées, afin d'éviter les doublons.

Enfin, ces consultations porteront sur les modalités du partenariat, l'évolution des crédits d'intervention de l'Etat le conduisant à s'interroger sur les leviers dont il dispose pour nouer les partenariats nécessaires.

Au total, ce sont **23 thématiques** qui sont retenues.

**Treize territoires** ont été sélectionnés pour la consultation : Val d'Oise, Cher, Nord, Aquitaine, Pays de la Loire, Bourgogne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Limousin, Alsace, Rhône-Alpes, Auvergne, Guyane et Réunion. Dans chacun de ces territoires, la consultation portera sur trois à six thématiques.

## Publication annuelle des chiffres de l'Observatoire des finances des villes de France

A l'occasion de la publication annuelle des chiffres de son **Observatoire des finances**, réalisé en partenariat avec le réseau des Caisses d'Épargne, Villes de France dresse un bilan préoccupant.

Les villes et leurs agglomérations doivent résoudre une équation intenable avec des dépenses en hausse et des recettes en baisse. Jusqu'ici, les villes de France ont été très modérées dans l'évolution de leur fiscalité.

Avec des charges qui augmentent (revalorisation des agents de catégorie C, cotisation retraites, rythmes scolaires, hausses passées des tarifs de l'énergie, etc.), elles se trouvent dans une situation sans solution puisqu'elles ne peuvent ni veulent pas ajouter à la pression fiscale, qui pèse déjà sur les Français et les entreprises.

Dans les budgets 2013 des villes, l'épargne brute est en baisse (-4,1%), les charges de fonctionnement progressant plus rapidement que les ressources. Cette tendance risque d'être particulièrement accentuée en 2014 et 2015, avec la baisse uniforme des dotations de l'Etat, ne laissant aux villes de France aucune marge de manœuvre.



## Publication : " Les villes au coeur de la révolution énergétique "

A l'occasion du Salon des Maires, le 26 novembre, Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France*, et Jean-Michel Mazalérat, Président-Directeur Général de Dalkia, ont présenté ensemble la publication « Les villes au cœur de la révolution énergétique », un nouveau guide utile aux maires et aux présidents des intercommunalités. Cet ouvrage, réalisé en lien avec Véolia et Dalkia (devenue filiale d'EDF le 25 juillet 2014), met en valeur de nombreuses réalisations de villes françaises (ou de leurs intercommunalités), dont notamment les villes de Montluçon, Issy-les-Moulineaux, Alès, Boulogne-sur-Mer, Nevers, Bourg-sur-Bresse, et la Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée / Val

Maubuée. De nombreux témoignages d'élus illustrent des réalisations nombreuses, variées, et surtout concrètes.

### Gisements de sobriété

En effet, les gisements de sobriété et d'efficacité énergétiques émergent prioritairement au niveau urbain. Les villes françaises sont une échelle particulièrement pertinente pour agir en matière d'énergie et de climat.

À l'heure où la transition énergétique est au cœur des débats parlementaires, cet ouvrage a pour objet de montrer à quel point les collectivités jouent un rôle déterminant pour contribuer à relever un défi crucial pour l'avenir de notre planète : la lutte pour une énergie durable, par une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre.

Car si les grandes lignes de la politique énergétique se décident souvent aux niveaux national et européen, elles se concrétisent sur le terrain, au cœur des territoires. Et les divers témoignages recueillis auprès d'élus locaux en apportent une preuve évidente.

Partout, ce sont les initiatives locales, à l'échelon des villes de France et de leurs agglomérations, qui génèrent des actions exemplaires en termes d'efficacité énergétique et de développement socio-économique.

### Exemples d'innovation

La rénovation énergétique des bâtiments publics, le recours à des énergies renouvelables locales et à des technologies innovantes permettent en effet aux communes de réduire leur empreinte carbone, de soutenir le tissu économique local, notamment par la création d'emplois durables et non délocalisables, et de lutter contre la précarité énergétique.

Les exemples développés mettent aussi en évidence la nécessité de sensibiliser la population à la réduction de leur consommation d'énergies. Car la révolution énergétique en marche ne pourra s'accomplir sans la contribution de tous, élus et citoyens.

Le présent ouvrage a également pour ambition d'être une source d'information et d'aide à la décision en montrant qu'il est possible de réaliser de grands projets, grâce aux dispositifs législatifs et aux aides publiques en place, dans le cadre de partenariats reposant sur la confiance, l'expertise et la volonté partagée de créer les modèles énergétiques des villes durables de demain.

[Pour télécharger la brochure](#)

## EDUCATION



### Le Premier ministre veut ménager les élus locaux

Accueilli par le tout nouveau président de l'AMF, François Baroin, sénateur-maire de Troyes, le Premier ministre est revenu lors de son intervention en clôture du 97 congrès des maires de France, jeudi 27 novembre, sur les grands sujets de préoccupations des élus locaux.

Conscient du climat de défiance qui tend à s'installer entre l'Etat et les collectivités locales dans le contexte de restriction budgétaire, il n'a pas cherché

à échapper aux questions qui lui ont été posées.

### **Réforme territoriale**

Concernant la réforme territoriale en cours, et en particulier le troisième volet de la réforme sur les compétences, qui sera mis en débat au Sénat à partir de la mi-décembre, le Premier ministre a rappelé le rôle majeur du couple communes-intercommunalités et le maintien de la clause de compétence générale aux communes. Il a reconnu que le seuil minimal de 20 000 habitants proposé dans le projet de loi de nouvelle organisation territoriale de la République pouvait être assoupli. « *Les CDCI et le préfet auront donc une capacité de souplesse pour s'adapter à la réalité des territoires justifiant des aménagements* ».

### **Politique partenariale**

Devant les maires, Manuel Valls a également présenté la réforme de l'Etat territorial avec la revue des missions de l'Etat (cf. supra). Il a annoncé la tenue en janvier 2015 d'un Comité interministériel à l'Egalité des Territoires au cours duquel seront abordés plusieurs points d'importance :

- La réduction de l'écart entre les dotations des communes en fonction de leur taille,
- La restructuration des bourgs-centres,
- La mise en œuvre de nouvelles politiques partenariales avec les villes moyennes,
- La couverture numérique du territoire,
- Et plus généralement l'accès aux services publics.

### **Soutien à l'investissement local**

Par ailleurs, Manuel Valls a annoncé qu'il débloquerait 300 millions d'euros en soutien aux collectivités locales. L'aide de l'Etat à la dotation d'équipement des territoires ruraux (la DETR), permettant de financer « *des maisons de santé ou des maisons de service au public* » sera augmenté de près de 200 millions d'euros. Toujours sur un plan financier, le Premier ministre s'est engagé à soutenir « *les maires bâtisseurs* » en débloquant un fonds de 100 millions d'euros destiné à faciliter la construction de logements permettant « *l'accueil de populations nouvelles* » dans les communes. Mentionnant l'enveloppe de 20 milliards d'euros des fonds d'épargne, qui constituent un soutien important à l'investissement public local, il a en outre annoncé une réunion trimestrielle avec les associations d'élus sur la question de l'investissement local.

Soucieux de la baisse des investissements du secteur public, le Premier ministre a déclaré vouloir soutenir les maires qui investissent. Pour cela, il a souligné une évolution sans précédent de la péréquation, l'augmentation du taux de remboursement du FCTVA. Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de plan Etat-Région (CPER) doté d'une enveloppe de 12,5 milliards d'euros sur 6 ans, il s'est déclaré attaché au dialogue étroit avec les collectivités locales, en particulier sur le volet territorial des CPER.

### **Pérennisation du fonds rythmes scolaires**

Sur les rythmes scolaires, le Premier ministre, Manuel Valls, a annoncé que le « *fonds d'amorçage de 400 millions d'euros mis en place en 2013 pour soutenir les communes [...] sera pérennisé au-delà de l'année 2015-2016* », et que « *ce fonds d'amorçage sera désormais un fonds de soutien aux communes* », répondant ainsi à une des principales revendications des maires.

### **Pas de changement de cap sur l'effort**

Mais sur la principale question, celle de la baisse généralisée des dotations de l'Etat aux collectivités locales, le Premier ministre est resté inflexible. Il a certes annoncé une « *vraie discussion* » en janvier 2015 sur cet enjeu, afin d'entamer une « *négociation sur l'avancée des dossiers financiers* », mais sur le fond, il n'a pas changé de position.



## **Les villes françaises dans l'Union européenne**

Le 16 décembre prochain se tiendra à Paris la journée nationale d'information dédiée à URBACT III. La rencontre doit permettre aux villes de s'informer sur les nouvelles opportunités de la programmation 2014-2020, dont l'objectif est de mettre en réseau les villes européennes.

### **Qu'est-ce qu'Urbact ?**

URBACT est un programme européen d'échanges entre villes. Il constitue une plateforme d'initiatives innovantes et de mise en réseau des villes, pour leur permettre de construire ensemble des réponses aux grands enjeux urbains. Il a pour objectif de promouvoir un développement urbain durable et de contribuer à mettre en œuvre la stratégie UE2020, dont les priorités sont la compétitivité, la croissance et l'emploi. Ce programme européen s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de cohésion. Il est co-financé par le Fonds européen de développement Régional (FEDER) et les Etats membres et partenaires.

A ce jour, 500 villes de 29 pays européens participent au réseau Urbact. Sur la précédente programmation, Urbact représentait un budget de 70 millions d'euros à l'échelle de l'UE. Ces fonds ont permis de cofinancer des projets sur les thèmes de l'innovation et la créativité, de l'inclusion, du renouvellement urbain, de l'entreprenariat, de la qualité de vie.

Les villes de France sont légitimes pour prendre part à ce réseau européen. Aussi, le Commissariat à l'égalité des territoires (CGET) convie l'ensemble des villes et leurs représentants (responsables en charge des affaires européennes, de l'urbanisme, du développement durable et autres) à participer à la journée organisée le 16 décembre prochain à Paris (voir lieu sur le programme joint).

### **Participer à la journée du 16 décembre 2014**

La journée du 16 décembre donnera l'occasion au CGET de présenter les grandes lignes de la nouvelle programmation pour la période 2014-2020, et les modalités de participation aux nouveaux réseaux et appels à projets. Des villes membres du réseau participeront à l'événement, pour présenter les travaux qu'ils ont mené et les résultats qu'ils ont obtenus sur les différents projets.

Outre le programme Urbact III, l'ensemble du cadre français pour la mise en œuvre des politiques et initiatives

européennes pour les villes y sera présenté : seront ainsi présentés la politique de cohésion et les contrats de ville, les programmes de coopération territoriale européenne ou encore le programme LIFE 2014-2020.

[Télécharger le programme](#)

Inscriptions à la journée du 16 décembre 2014 : <http://extranet.ville.gouv.fr/inscription/mae2/16dec2014.php>

## AGENDA

### **Mardi 9 décembre - Paris**

Rencontre avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB)

### **Mercredi 17 décembre - Paris**

Commission Enseignement Supérieur de Villes de France

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia 

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Céline Juteau, Armand Pinoteau,  
Jean-Sébastien Sauvourel  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi